

Résidence ELAÏA



Paul MEGIAS - Architecte

“

À Montpellier
lumière, diversité et modernité...

Composée de 35 logements du 2 au 4 pièces agrémentés de profondes terrasses, la Résidence Elaïa répond aux attentes variées des habitants du quartier du Petit-Bard. Chaque acquéreur pourra bénéficier d'un parking en sous-sol sécurisé, pour une meilleure accessibilité à la résidence.

”

Résidence ELAIA



Le PSLA* La clé de votre projet immobilier...

Le prêt social location-accession (PSLA) est un dispositif mis en place pour faciliter l'accès à la propriété des ménages. Ces derniers passent par une phase locative, puis après agrément de l'état, deviennent propriétaires.

UN DISPOSITIF SIMPLE EN 3 ÉTAPES...

- 1 Vous réservez votre logement
- 2 La résidence est livrée, vous entrez dans votre logement neuf comme locataire-accédant
- 3 Vous devenez propriétaire après avoir levé l'option et signé l'acte de transfert de propriété

DE NOMBREUX AVANTAGES :

- Prix attractif
- TVA réduite (5,5% au lieu de 20%)
- Exonération taxe foncière pendant 15 ans
- Possibilité de cumuler avec le Prêt à Taux 0%

* Soumis à conditions de revenus.



TRAMWAY LIGNE 3 > 2 min
BUS N°10 > 3 min
SORTIE AUTOROUTE A9 - MONTPELLIER OUEST > 11 min
AÉROPORT MONTPELLIER MÉDITERRANÉE > 28 min
GARE MONTPELLIER SAINT-ROCH > 21 min



Résidence ELAÏA

Située à l'angle de la nouvelle place du marché et du mail arboré des Aconits, la résidence Elaïa propose une architecture contemporaine et méditerranéenne.

Le traitement particulier des matériaux et des textures de chaque volume bâti contribue à la lisibilité de l'architecture.

Le projet s'inscrit harmonieusement dans un contexte de renouvellement du quartier. Il fait la part belle aux espaces extérieurs.

L'imbrication des volumes permet l'aménagement de larges terrasses formant des loggias. Ces espaces à vivre sont baignés d'une lumière tamisée par des brise-soleils typiques de l'architecture méditerranéenne.



Le PSLA La clé de votre projet immobilier...



Le prêt social location-accession (PSLA) est un dispositif mis en place pour faciliter l'accès à la propriété des ménages. Ces derniers passent par une phase locative, puis après agrément de l'état, deviennent propriétaires.

UN DISPOSITIF SIMPLE EN 3 ÉTAPES... DE NOMBREUX AVANTAGES :

- 1 Vous réservez votre logement
- 2 La résidence est livrée, vous entrez dans votre logement neuf comme locataire-accédant
- 3 Vous devenez propriétaire après avoir levé l'option et signé l'acte de transfert de propriété

- Un taux de TVA réduit à 5.5%
- L'absence d'intérêts intercalaires jusqu'à la livraison
- L'exonération de la taxe foncière pendant 15 ans
- Le bénéfice d'un dispositif de sécurisation de l'accession
- La possibilité de cumuler d'autres avantages comme le PTZ